



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF

CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN

OCTOBRE-DECEMBRE 2025

CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN - CONDITIONS GÉNÉRALES

Ce Contrat instaure un partenariat entre d'une part le *Producteur*, exploitant agricole sélectionné, et d'autre part l'*Adhérent·e*, membre en règle du MIAM. Il prévoit un engagement à long terme de l'Adhérent·e qui accepte d'acquérir, sur une durée d'un an, des *Paniers* constitués d'une juste part de la récolte contre paiement de sommes forfaitaires visant à pré-financer tout ou partie de la campagne du Producteur.

Adhérent·e

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Tél _____

Courriel _____

CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN - CONDITIONS PARTICULIÈRES

Producteur



Pain Budi Bio
1, chemin de la Budinerie
78720 la Celle les Bordes
lepainbudibio.fr

Exploitation et produits

En agriculture biologique depuis 2001, La Budinerie produit entre autres du blé d'excellente qualité boulangère (contient du gluten). La farine Vald'or produite à la ferme est à 100% meule de pierre afin de produire une farine bise (T80 à T110) pour préserver ses qualités gustatives et nutritives.

La Budinerie produit des pains nature de 500 g ou 1 kg, un pain 3 farines (50 % blé, 50 % sarrasin / maïs), des pains spéciaux de 350 g aux figues, noisettes, noix, olives, raisins, tomates séchées, graines de courge, graines de lin et de pavot ou graines de sésame (diversifiés si commandes multiples). Composés en tout ou en partie de farines de blé T80 et T110, les pains sont au levain produit sur place et sont cuits au four à bois.

Engagement des parties

Le MIAM n'est pas un intermédiaire commercial. Il organise la relation entre les contractants dans le respect de son règlement et de ses statuts et dans l'esprit de la Charte des AMAP qui préconise un modèle agricole et alimentaire local, écologique, social, transparent et équitable.

Le Producteur s'engage à respecter les principes de la Charte des AMAP, et notamment à :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, issus de sa production BIO et transformés dans sa ferme : moulin pour la farine et four pour le pain
- Livrer les produits sur la période le mardi avant 19h
- Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison
- Accueillir les adhérents à la ferme une fois par an pendant le contrat d'engagement

L'Adhérent·e s'engage à respecter les principes de la Charte des AMAP, et notamment à :

- être à jour de sa cotisation envers l'AMAP ;



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF

CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN

OCTOBRE-DECEMBRE 2025

- reconnaître que les prédateurs et les maladies sont partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production et accepter d'assumer ces risques ;
- payer à l'avance sa commande de pains et/ou de farines pour la durée totale de son contrat ;
- venir récupérer son pain / sa farine lors de la livraison à l'AMAP (ou déléguer une personne), gérer ses absences ;
- assurer régulièrement, et **au minimum une fois par trimestre**, une permanence aux distributions et s'investir selon ses disponibilités dans la vie de l'association (bureau, visites, contributions, etc.) ;

Distributions

Les distributions auront lieu **tous les mardis du 07 octobre 2025 au 16 décembre 2025, soit 10 distributions**

Semaine	Distribution	Mardi
41	01	7 oct. 2025
42	02	14 oct. 2025
43	03	21 oct. 2025
44	04	28 oct. 2025
45	05	4 nov. 2025
46		11 nov. 2025
47	06	18 nov. 2025
48	07	25 nov. 2025
49	08	2 déc. 2025
50	09	9 déc. 2025
51	10	16 déc. 2025
52		23 déc. 2025



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF **CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN** **OCTOBRE-DECEMBRE 2025**

Prix et règlement

Choix des types de pain - Cocher et renseigner les options souhaitées :

Type de pain	Prix unitaire	Quantité	Distributions	Total	
Brioche	4,30 €	x	x 10	x €	
Nature (500 g)	2,90 €	x	x 10	x €	
Nature (800 g)	4,60 €	x	x 10	x €	
Nature (1 kg)	5,80 €	x	x 10	x €	
Complet (500 g)	2,90 €	x	x 10	x €	
Complet (1 kg)	5,80 €	x	x 10	x €	
Pain 3 farines (500 g)	3,20 €	x	x 10	x €	
Pain petit épeautre (500 g)	4,30 €	x	x 10	x €	
Nouveau ! Pain sportif (500g) : cranberries, noisettes, figues et graines	4,20€	x	x 10	x €	
Pain « surprise » parmi ceux ci-dessous (varie toutes les semaines)	2,90 €	x	x 10	x €	
Lin-pavot (400 g)	2,90 €	x	x 10	x €	
Sésame (400 g)	2,90 €	x	x 10	x €	
Graines de courge (400 g)	2,90 €	x	x 10	x €	
Olives (400 g)	2,90 €	x	x 10	x €	
Figue (400 g)	2,90 €	x	x 10	x €	
Raisins (350 g)	2,90 €	x	x 10	x €	
Noix (300 g)	2,90 €	x	x 10	x €	
Noisettes (350 g)	2,90 €	x	x 10	x €	
Tomates séchées (400 g)	2,90 €	x	x 10	x €	
Multi-graines (400 g)	2,90 €	x	x 10	x €	
Total				€	



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF
CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN
OCTOBRE-DECEMBRE 2025

Règlement : **1 virement UNIQUE**

	virement unique	Libellé à préciser : LE MIAM + [VOTRE NOM]	Montant
	Virement unique émis le 05 Octobre 2025	LE MIAM	€

ATTENTION

Vous pouvez dès maintenant enregistrer le RIB des producteurs auprès de votre banque mais **ne faites pas le virement avant le retour des référentes de ce contrat** (voir plus bas).

RIB « Pain Budi Bio » :

Intitulé du compte

S.A.R.L. PAIN BUDI BIO
LA BUDINERIE
78720 LA CELLE LES BORDES

Domiciliation

Code banque
18206

Code guichet
00077

Numéro de compte
65093801479

Clé RIB
58

IBAN

FR76 1820 6000 7765 0938 0147 958

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT

AGRIFRPP882

Fait à

Le

Signature Adhérent·e

SARL Pain Budi Bio
1 chemin de la Budinerie
78720 La Celle les Bordes
07.86.10.21.33
siret 819 710 658 00017

S. Vandooren.

Contrat à renvoyer à Claire + Anne-Laure pain@lemiam.org